Séance du mardi 3 juin 2008 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, GUIMET Nicolas, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, SCHMITT Lionel, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absent excusé : Fabienne MOREL donnant pouvoir à Isabelle MURRIS.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28.05.2008
Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 14.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour de la réunion, la décision d'élaborer la carte communale de la Commune en attendant l'adoption du PLU. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point à l'ordre du jour. Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour

1- Elaboration de la carte communale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu les articles L 124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que la commune ne dispose ni d'un plan d'occupation des sols, ni d'un plan local d'urbanisme ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'élaborer une carte communale permettant de maîtriser l'urbanisation future afin de préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de doter la commune d'une carte communale en attendant l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme ;
- **Demande** l'association des services de l'Etat à l'élaboration de la Carte Communale ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à mettre tout en œuvre pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de son adoption ;
- **Mandate** Monsieur Le Maire et les services de la mairie pour solliciter de l'Etat, la Dotation Globale de Décentralisation, afin de réduire la charge financière liée à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Décision modificative N°1-budget eau 2008

Monsieur Le Maire expose que les sommes prévues au chapitre emprunt du budget de l'exercice 2008 étant insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres charges financières			66-668	+ 10,00 €
Equilibrage sur le compte 022-dépenses imprévues (section fonctionnement)	022 dépenses	- 10,00 €		
Total		**- 10,00 €**		**+ 10,00 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants ;
Vu la délibération en date du 15 avril 2008 adoptant le budget primitif ;
Considérant les dépenses imprévisibles auxquelles il a fallu faire face pour régulariser l'écart de conversion francs/euros (0,01 centimes) afin de solder l'emprunt au syndicat des eaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

3- Personnel Communal : création d'un emploi pour besoin occasionnel

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de créer un poste d'agent technique pour les mois de juillet/août afin de faire face au surcroît d'activité pour le service technique / espace vert et assurer également le remplacement de M. Bernard ROUGE durant ses congés d'été.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel des emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe pour besoin occasionnel à compter du 1er juillet 2008 jusqu'au 31 août 2008 ;
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine ;
- **Décide** que la rémunération sera celle de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale à laquelle se rattachera l'Indemnité d'Administration et de Technicité ;
- **Autorise** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir à ce besoin occasionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

4- Personnel communal : adoption de l'organigramme des services

Monsieur Le Maire indique qu'un organigramme des services de la commune a été élaboré en collaboration avec le personnel communal. Il présente celui-ci aux membres du conseil municipal.

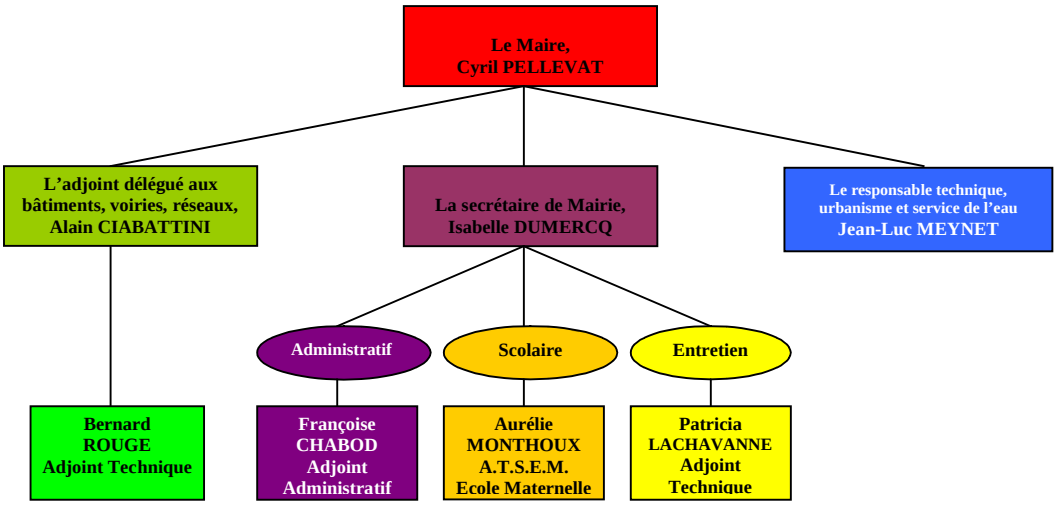

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** l'organigramme des services tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

5- Personnel communal : mise en place de l'action sociale

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à la législation et au principe de libre administration des collectivités locales, les conseils municipaux doivent instaurer des prestations d'action sociale au bénéfice de leurs agents en décidant du montant et des modalités de mise en œuvre de celles-ci.

Il propose d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme national qui regroupe plus de 13.000 collectivités adhérentes et qui propose une offre diversifiée. La participation pour l'année 2008 serait de 0,74% de la masse salariale, sachant que la participation de la collectivité ne pourra être inférieure à 151,84 euros/agent, ni supérieure à 207,78 euros/agent.

Vu les articles 70 et 71 de la loi relatif à la fonction publique territoriale du 7 février 2007 ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer au CNAS à partir du 1er septembre 2008, aux conditions tarifaires ci-dessus mentionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

6- Remboursement des indemnités kilométriques des conseillers municipaux

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder un droit de remboursement des frais engagés par les conseillers municipaux dans le cadre de l'exécution de leurs mandats spéciaux et de suppléance. Ce remboursement pourrait se faire sur la base d'un état de frais signé, accompagné de l'ordre de mission et des pièces justificatives correspondantes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de rembourser aux conseillers municipaux ne disposant pas d'une indemnité de fonction, leurs frais de déplacement dans le cadre de l'exercice de leurs mandats spéciaux et suppléance ;

- **Décide** de rembourser les frais de déplacement des conseillers municipaux selon les modalités mentionnées ci-dessus et les barèmes officiels en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

7- Création d'un groupe de travail sur l'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un groupe de travail sur l'accessibilité des lieux recevant du public de la commune aux personnes handicapées afin de préparer un pré-diagnostic qui sera étudié ensuite en commission intercommunale de la C.C. Arve et Salève.

Vu la Loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité ;
Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** Mesdames Marie-Claire GOBET, Marie-Pierre PERNET, Isabelle MURRIS et Messieurs Frédéric CHABOD, Alain CIABATTINI, au groupe de travail chargé de l'accessibilité aux personnes handicapées de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

8- Subventions 2008 aux associations

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'une table ronde avec les associations d'Arthaz a eu lieu le lundi 28 avril dernier afin de faire le point sur leurs attentes et futurs projets. Un courrier a ensuite été envoyé à chaque président d'association pour que ceux-ci communiquent leurs besoins, un état de leur comptabilité et le compte-rendu de leur dernière assemblée générale. Possibilité leur a également été proposée de demander le report de leur subvention de fonctionnement de l'année précédente par demande écrite.

Sur proposition de la commission des associations, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** ainsi qu'il suit les subventions pour l'année 2008, suite à la fourniture des comptes et/ou projets des associations :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2008
Arthaz Entraide - Téléthon	Sera voté en décembre au moment du Téléthon
Centre Communal d'Action Social (CCAS)	350,00 euros
Donneurs de Sang Arthaz/Nangy	200,00 euros
Familles Rurales	200,00 euros
Familles Rurales– Repas des Anciens	3.810,00 euros
Les amis du Vieil Arthaz	200,00 euros
Sté de Pêche Arthaz	200,00 euros
Sou des Ecoles (goûter de noël)	114,00 euros
Sou des Ecoles	1.200,00 euros
Tennis ATC Compétition	400,00 euros
ALBEC	200,00 euros
ALFAA Annemasse	150,00 euros
Association Alzheimer 74	80,00 euros
Comité Départemental Handisport 74	50,00 euros
Centre Médico-Psycho-Pédagogique	120,00 euros
DDEN	30,00 euros
Ecole Primaire Chamarette (4 enfants scolarisés)	200,00 euros
Lutte contre le Cancer	80,00 euros
« Nous Aussi » (2 personnes participant)	120,00 euros
Pages Ouvertes	24,00 euros
Centre Régional Léon-Bérard	80,00 euros
Association Pégase (1 enfant participant)	50,00 euros
M.F.R. Champ Molliaz (1 enfant scolarisé)	50,00 euros
Total	**7.908,00 euros**

- **Précise** qu'un dernier courrier sera envoyé à toutes les associations de la commune qui n'ont pas répondu afin qu'elles puissent bénéficier de la subvention de fonctionnement pour l'année 2008.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

9- <u>Etude d'une demande de servitude de passage à Nant</u>

Suite au courrier de Monsieur et Madame HAEUW concernant une demande d'accès à leur logement situé route du Crêt de Nant, une visite aura lieu sur place, jeudi 5 juin prochain.

10- <u>Rapport des commissions</u>

. <u>Communauté de Communes</u> : une réunion relative à la présentation du SCOT aura lieu pour les délégués titulaires et suppléants, le jeudi 19 juin prochain à la Maison Cécile Bocquet.

. <u>Scolaires</u> : le conseil municipal prend note qu' un courrier a été adressé à l'inspecteur d'académie pour l'alerter sur la hausse des effectifs dernièrement enregistrés en maternelle. Il décide de plus, de participer à hauteur de 500 euros au spectacle de fin d'année de l'école.

. <u>Communication</u> : des devis ont été reçus pour la création du site internet et sont en cours d'étude.

. <u>Urbanisme</u> : Madame Fricker de la DDE d'Annecy se rendra à Arthaz pour vérifier que les chantiers de remblais actuellement en cours sont bien conformes. Une réunion a eu lieu avec les responsables du Syndicat de Bellecombe pour le futur assainissement du secteur de La Chapelle et Truaz.

. <u>Bâtiments</u> : Monsieur LESCURE de la DDE d'Annemasse s'est rendu sur place afin de constater l'état des bâtiments de l'auberge et de l'école, en vue de leur mise aux normes et rénovation.

11- <u>Informations diverses</u>

. <u>Réunion des hameaux</u> : la 1ère réunion du 2 juin pour le secteur du Pont s'est bien déroulée avec une bonne participation des habitants.

. Courrier Portigliati : le conseil donne son accord pour l'installation de leur manège du 7 au 15 juin prochain.

. Courrier S. Spréfico : le conseil donne son accord de principe pour l'installation d'un camion du Savoyard Gourmand, un après-midi par semaine, sur le parking de la Poste qui proposera des spécialités et produits laitiers régionaux.

. Salle communale : un règlement est en cours d'étude et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.